



Direction de la
Communication

Concours photo 2015, 2e édition Autorisation – droit à l'image des personnes

Je soussigné(e)

Demeurant

Autorise (nom du photographe)
à réaliser des prises de vue reproduisant en tout ou partie mon image et à les exploiter, en partie ou en totalité, en vue de participer au concours photo organisé par la Ville de Garges-lès-Gonesse dans le cadre du concours photo 2015 .

Dans le cas où une ou plusieurs de ces photographies viendraient à être sélectionnées ou récompensées dans le cadre de ce concours photo, cette ou ces photos pourront être reproduites et représentées à titre gracieux sur tous supports papiers ou électroniques, payants ou non, par l'organisateur du concours, dans le cadre de toutes opérations de communication ou de promotion, sans limite de durée. Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la (ou les) photographie(s) ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Fait à

Le

Le photographe

La personne photographiée

(Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé »)